



Règlement vide-dressing Dombasle-sur-Meurthe



Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an seulement. Ils doivent obligatoirement remplir une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations par an. (article L310-2 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 – art.99)

1 - Le vide-dressing organisé par la Ville de Dombasle-sur-Meurthe en partenariat avec le Centre Culturel Jean-Monnet se déroulera de 9h à 17h30 (Accueil des exposants à 8h00) à la salle polyvalente.

2 - Le vide-dressing est ouvert en priorité aux particuliers Dombaslois. Les places restantes seront attribuées aux particuliers des localités voisines suivant l'ordre d'arrivée du bulletin d'inscription.

3 - L'inscription sera validée à réception du dossier d'inscription accompagné du règlement. Le montant est fixé à 12 € l'emplacement comprenant une table, une chaise et un portant.

4 - Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité.

5 - Le vide-dressing concerne UNIQUEMENT la vente de vêtements adultes H/F et enfants, chaussures, accessoires de mode sauf puériculture. Il est interdit de vendre d'autres objets sans lien avec le vide-dressing.

6 - Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs de police et/ou l'organisateur. Les exposants devront laisser leurs véhicules sur les places de stationnement sur le parking ou les rues adjacentes.

7 - L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant survenir au cours du vide-dressing ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vol de matériel exposé. En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours à l'encontre de l'organisateur en cas de sinistre.

Pour toutes informations :

Personnes à contacter :

Mme Annick Veber : 06 30 40 68 56

Mme Alice Truck : 06 50 33 26 07

Mme THOMAS Séverine: 03 83 18 29 62

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-DRESSING du 7 avril 2019 BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

A REMETTRE OU RENVOYER EN MAIRIE DE DOMBASLE-SUR-MEURTHE

place Suzanne-Pierre- CS 31000 – 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE

Service Culture / Vie associative – mail : vide.dressing@ville-dombasle.fr

avant le samedi 30 mars 2019 dernier délai

Je souhaite m'inscrire au **vide-dressing** organisé par la Ville et le CCJM

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Mail :

Portable :

ATTENTION – PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

1 - Le bulletin d'inscription complété et signé

2 – Photocopie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité

3 – Règlement par chèque de 12 € à l'ordre de Culture et Animation ou espèces

4 – Une enveloppe timbrée à votre adresse

L'inscription est validée à réception de l'ensemble des documents.

Je soussigné(e).....reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-dressing et déclare sur l'honneur :

– ne pas exercer une activité professionnelle de commerçant / ne pas être inscrit(e) au R.C.S.

– ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

– ne pas avoir participé à plus de deux ventes de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Date et signature